

**Plan de protection COVID 19 pour les spectacles de l'Association pour
 l'Animation de Vuarrens**

<p>Personne responsable du plan de protection COVID 19</p>	<p align="center">Pascal Goumaz membre du comité, responsable sécurité et sanitaire</p>
<p>Directives générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un traçage des personnes présentes à la manifestation est effectué via un code QR et ceci pour toutes les personnes présentes - Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée et à différents endroits dans la salle - Masque obligatoire pour l'ensemble des personnes présentes dans la salle dès leur entrée et jusqu'à leur sortie, à l'exception de l'artiste qui a l'autorisation de l'enlever pour effectuer son spectacle - Le masque peut être retiré uniquement pour consommer une boisson - La consommation de boissons se fait uniquement lorsque les personnes sont assises à leur place respective
<p>Accès à la salle</p>	<p>Le flux des personnes est dirigé afin d'éviter le croisement de ces dernières</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entrée se fait par la porte principale - La sortie se fait par la sortie de secours côté Jura avec une personne afin de contrôler l'accès et le respect du flux avant le spectacle - La sortie à la fin du spectacle se fait par l'entrée principale et les sorties de secours afin de limiter le rassemblement massif de personnes au même moment
<p>Accès aux WC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de personne présentes simultanément aux WC est indiqué à l'entrée - Du gel hydroalcoolique est mis à disposition - Une désinfection des points de contacts est effectuée régulièrement

	<ul style="list-style-type: none"> - Séchage des mains uniquement avec du papier à usage unique
Accès au bar et vente de boissons	<ul style="list-style-type: none"> - Une file pour le bar est créée avec marquage et pose d'une barrière mobile afin de délimiter les zones - Vente de boissons au bar avec file d'attente et marquage au sol pour indiquer la distanciation sociale à respecter
Consommation après le spectacle	<ul style="list-style-type: none"> - A la fin du spectacle, des tables sont mises en place afin de favoriser la consommation de boissons en respectant les distances sociales - Le nombre de personnes par table sera limitée à 8 - La consommation de boissons dans la salle est autorisée uniquement lorsque les personnes sont assises - Port du masque obligatoire pour tout déplacement dans la salle
Informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le listing des personnes présentes est conservé 15 jours après le spectacle puis sera effacé - Toute personne présente au spectacle et développant des symptômes du COVID 19 dans les 14 jours suivants est priée d'aller se faire tester, en cas de test positif, d'informer le médecin cantonal ou la cellule de traçage des contacts de sa présence à notre événement et d'informer les organisateurs - Le nombre total de personnes présentes dans la salle entre les spectateurs, les bénévoles et les artistes est limité à 300
Information importante	<p>Si vous présentez des symptômes avant votre venue à l'un de nos spectacles, respecter les directives afin de préserver la santé de toutes et tous en restant chez vous !!</p>
	<p>Nous vous remercions d'avance de votre collaboration pour que toutes et tous puissent passer un excellent moment et en toute sécurité à nos spectacles</p>